

« Une tentative de dialogue institutionnalisé entre citoyens et experts. Le cas de la conférence des citoyens sur les OGM (France, 1998) », in P. Amey (éd.), *Actes du colloque « Communication scientifique, médias et société. Les sciences et les technosciences dans un contexte d'incertitude »*, Genève, 7 mai 2010. (jamais paru, projet de publication abandonné ; disponible uniquement en ligne)

**Marianne Doury**

## **Une tentative de dialogue institutionnalisé entre citoyens et experts.**

### **Le cas de la conférence des citoyens sur les OGM (France, 1998)**

Depuis une vingtaine d'années maintenant, dans divers pays occidentaux, les démocraties représentatives tendent à expérimenter, à côté ou au sein même des institutions existantes, d'autres formes de gouvernance dites participatives. Ce mouvement général se traduit par la conception et la mise en œuvre de divers dispositifs de délibération impliquant une participation du public, parmi lesquels, les conférences de consensus, ou conférences de citoyens. Le projet politique à la base des conférences de consensus est de conférer un rôle aux citoyens ordinaires, à côté des experts et des politiques, dans le processus de concertation qui précède la prise de décision politique sur des sujets susceptibles d'avoir des impacts majeurs sur la société – et, en particulier, des choix technologiques (Joss & Durant 1995 ; Bourg & Boy 2005).

Ces conférences constituent donc des lieux d'observation privilégiés des effets et des modalités de la mise en contact entre experts et citoyens en contexte délibératif.

On s'intéressera ici en particulier à la conférence de citoyens sur les OGM dans l'agriculture et l'alimentation qui s'est tenue en juin 1998 en France. Prenant au sérieux l'affirmation de Skorupinski *et al*, qui posent que « The very core of consensus conferences is the discursive process, leading to the citizens' judgement, which follows the encounter of lay panel and experts' panel. » (Skorupinski *et al*. 2007 : 44), on cherchera à analyser un des principaux nœuds argumentatifs des échanges entre experts et citoyens au cours de la conférence : les discussions sur les risques liés à l'introduction des OGM dans l'alimentation et l'agriculture, l'évaluation de leur gravité, de leur possibilité théorique et de la probabilité de leur réalisation. On mettra en évidence la forte tension qui résulte de ces discussions, tension qui révèle une divergence entre la façon dont les experts conçoivent leur rôle dans le dispositif, et les attentes que nourrissent les citoyens vis-à-vis de leur expertise. On s'interrogera enfin en conclusion sur le paradoxe qu'il peut y avoir à faire intervenir des citoyens originellement « profanes » sur la question en discussion dans un dispositif qui, finalement, fait dépendre la légitimité de leur participation de leur capacité à devenir des « semi-experts », qui seront toujours moins compétents que les experts statutaires avec lesquels ils sont en discussion, et non de qualités qui leur seraient propres et que le dispositif aurait pour mission de mettre au jour et de valoriser.

#### **I. PRESENTATION DES DONNEES : La conférence de citoyens sur les OGM dans l'agriculture et l'alimentation (juin 1998)**

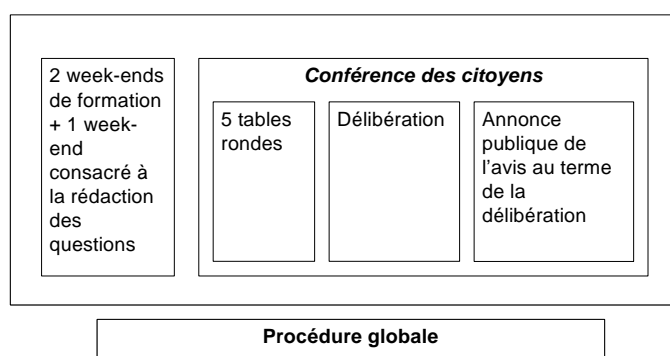
La conférence de citoyens sur les OGM dans l'agriculture et l'alimentation s'est tenue en juin 1998 dans les locaux de l'Assemblée nationale, sous la houlette de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques). Cette conférence inaugurait en France un dispositif de concertation très largement inspiré des Conférences de consensus déjà organisées dans d'autres pays depuis les années quatre-vingt – en particulier, en Europe du Nord et dans les pays anglo-saxons.

Les principes qui organisent les conférences de consensus sont *grosso modo* stables d'un pays à l'autre ; les variations observables dans leur mise en œuvre sont liées notamment aux différentes représentations portées par les acteurs de ce qui serait susceptible de constituer une participation citoyenne appropriée (Hendriks 2005, Porsborg Nielsen et al. 2007).

Le dispositif de la conférence de 1998, en accord avec le protocole classique, prévoit dans un premier temps deux week-ends de formation au cours desquels les « profanes » sont exposés à des conférences d'experts visant à leur donner les bases techniques nécessaires à l'élaboration d'un questionnement (3<sup>e</sup> week-end préparatoire) à destination d'autres experts<sup>1</sup> pendant la conférence proprement dite.

Au terme de cette formation se déroule la conférence des citoyens elle-même : sur deux jours, des tables rondes sont organisées autour de thèmes considérés comme cruciaux par les citoyens. Au cours de ces tables rondes, des experts choisis par les citoyens sont invités à se présenter et à exposer leur position sur la question en cinq minutes, puis à répondre aux questions élaborées par les citoyens pendant leur formation afin d'éclairer le débat.

Après ces deux journées de dialogue experts / profanes, les citoyens se retirent pour rédiger un avis reflétant idéalement un « jugement éclairé » élaboré, selon les termes de Roqueplo (1997), « en connaissance de cause », exposant la position du groupe de citoyens, ainsi que des préconisations. Le texte ainsi rendu n'a que valeur consultative pour le gouvernement qui est à l'origine de l'organisation de la conférence.



La conférence prévoit ainsi essentiellement deux espaces de contact entre experts et citoyens :

- Les sessions de formation (définies par les organisateurs comme "le temps de la compréhension"), qui mettent en place un régime didactique caractérisé par une asymétrie des savoirs légitimant une transmission d'information des formateurs/experts vers les apprenants/citoyens.
- La conférence proprement dite ("le temps de l'argumentation"), au cours de laquelle se maintient partiellement la relation asymétrique entre citoyens et experts, à travers la structure question / réponse privilégiée dans les échanges, mais se développe aussi une composante argumentative, en particulier, on le verra, dans les échanges entre experts.

Le moment de la rédaction de l'avis relève exclusivement de l'espace des citoyens.

En réalité, une telle organisation, distinguant clairement les phases d'information et les phases d'argumentation, est difficile à tenir, tant pour les citoyens que pour les experts, les échanges étant dès le départ orientés vers le but ultime assigné aux citoyens : la rédaction d'un avis, sur la base d'une prise de position. Dans ce contexte, il n'y a pas plus de « compréhension non engagée » que d'information « pure » – ou, plus exactement, les informations « pures » ne

<sup>1</sup> "Expert" est à prendre ici au sens large de "a person with relevant knowledge exceeding general knowledge", including representatives of interest or activist groups." (Goven 2003 : 425).

sont pas nécessairement pertinentes : ce qui importe aux acteurs de la conférence, c'est de diffuser ou de s'approprier les éléments d'informations susceptibles d'éclairer l'avis final. Aussi peut-on observer, tout au long du processus, une forme de tension entre les préconisations et les pratiques effectives : dès les sessions de formation apparaissent des embryons d'argumentation plus ou moins élaborés, aussi bien de la part des citoyens que des formateurs. C'est cette activité argumentative qui va être l'objet des paragraphes qui suivent.

## II. Le pivot de la conférence : la notion de risque et l'argumentation par les conséquences positives ~ négatives

L'observation des mécanismes argumentatifs en jeu met en évidence le caractère central des arguments sur les conséquences. La conférence des citoyens sur les OGM relève en effet de façon prototypique de ce qu'Aristote définissait comme le genre délibératif, caractérisé comme un débat au terme duquel il s'agit de décider de *lignes d'actions* considérées comme « bonnes » pour la cité. L'opposition qui organise le genre délibératif est celle de *l'utile* et du *nuisible* ; on y retrouve donc centralement ce que Perelman appelle l'*argument pragmatique*, c'est-à-dire « un argument des conséquences qui apprécie un acte, un événement, une règle ou toute autre chose, en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables ; on transfère ainsi tout ou partie de la valeur de celles-ci sur ce qui est considéré comme cause ou obstacle. »<sup>2</sup>

La traduction, dans ce débat particulier, de l'argument pragmatique passe par l'évaluation, par les acteurs du débat (experts et citoyens) des *risques* liés aux OGM et des *bénéfices* que l'on peut en attendre.

### II.1. La structure de la conférence

La formulation même des cinq questions élaborées par les citoyens lors des sessions de formation, et structurant la conférence de juin, met en évidence le caractère central de cette interrogation. En effet, sur ces 5 questions, 3 sont clairement construites autour d'une argumentation pragmatique par les conséquences :

- 1) Dans l'état actuel des recherches, quelles sont les conséquences de la consommation d'OGM pour la santé de l'Homme ?
- 2) Comment peut-on se garantir contre les risques de prolifération anarchique des caractéristiques des OGM sur l'environnement ?
- 4) Comment le législateur va-t-il prévenir des dommages hypothétiques à moyen et long terme qui pourraient être causés par les OGM ?

En (1), il s'agit d'évaluer les conséquences des OGM pour proposer une préconisation (ligne d'action à tenir ou à éviter en fonction de l'évaluation des conséquences). En (2) et (4), la question des risques apparaît non plus comme à établir, mais comme présupposée, le débat concernant plutôt la question du contrôle. Dans les trois cas, il s'agit avant tout d'une ouverture vers une argumentation par les conséquences *négatives* (en témoigne notamment l'utilisation des termes de *risques* et de *dommages*).<sup>3</sup>

Cette évaluation des risques se distribue sur différents questionnements :

- l'évaluation de la gravité de la conséquence négative ;

<sup>2</sup> « L'argument pragmatique », *Logique et analyse*, vol. 1, p.14-23. Repris dans Perelman 1989 p.19.

<sup>3</sup> La prédominance de l'évaluation du risque est liée au fait qu'au moment de la conférence, les bénéfices susceptibles d'être apportés par les OGM dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation n'étaient pas évidents ; comme le souligne Grabner *et al.*, « interestingly, whilst risk is a pertinent issue in agricultural biotechnology, it played a much smaller role in the debate on medical applications. This appears paradoxical but it is a reminder that any consideration of risk is contingent on and implies a parallel assessment of the benefits. Medical benefits are obviously desirable, so the question of risk may take second place. » (2001 : 21)

- sa possibilité théorique ;
- sa probabilité.

## II.2. La dimension émotionnelle des discours

La dimension émotionnelle des discours témoigne du fait que la menace associée aux OGMs est perçue comme sérieuse. Elle se manifeste à travers les procédés discursifs classiquement identifiés comme porteurs d'émotion – et plus particulièrement, dans ce cas particulier, d'expression de la peur.

### *Mobilisation d'un lexique émotionnel*

S'il est rare, au cours de la conférence, que les émotions soient explicitement désignées, on peut souligner en revanche les résonances affectives de certains choix lexicaux – résonances suffisamment évidentes pour faire l'objet de commentaires de la part des participants eux-mêmes :

La question de cette table ronde porte sur la prolifération anarchique. **Le mot "anarchique", comme le mot "anéantissement", fait peur.** On imagine quelque chose qui bouillonne. (M. Pujol)

En particulier, le champ sémantique de l'invasion est systématiquement parcouru et décliné afin d'évoquer les risques de diffusion non contrôlée des OGM :

Il n'y a pas que le problème de la **dissémination** du pollen vers des plantes sauvages, il y a aussi le problème des graines cultivées qui peuvent se mettre à fonctionner en mauvaises herbes, soit dans leur propre culture, soit dans d'autres cultures comme le colza. (...) Pour moi, tout cela veut dire que nous ne sommes pas prêts à **diffuser sur notre territoire** ces plantes. (M. Gouyon) ; c'est un problème dont nous n'avons pas parlé jusqu'à présent mais, lorsque nous parlons de **prolifération**, le colza ou la betterave retournés à l'état sauvage sont des plantes relativement **invasives**. Je pense qu'il y a un problème : comment **contenir** ces plantes quand elles **s'échappent** des champs ? (M. Rahier)

Or, ce lexique de l'invasion (arrivée non désirée d'une entité ennemie) est naturellement associé à un sentiment de rejet, voire de peur.

Dans le même esprit, on peut mentionner les termes de « catastrophe » ou de « victime » qui, dans la quatrième table ronde, sont des termes « techniques » pour les juristes et les assureurs, mais fonctionnent dans la bouche des citoyens comme des termes ordinaires, chargés d'affectivité.

### *Emphatisation de l'enjeu*

Un autre vecteur d'émotion est l'expression maximale des risques et l'insistance sur l'existence de ce que Ungerer (1997) appelle un *enjeu vital* :

La multi-résistance aux antibiotiques chez les bactéries est un **problème de santé publique majeur**. (Pr Courvalin)

L'évocation de l'irréversibilité du processus tend à accroître encore la dramatisation :

Aujourd'hui, la puissance des technologies est telle que l'on ne peut se permettre d'attendre que les **premiers dégâts** apparaissent pour ensuite faire de la prévention sur des effets qui seront devenus enfin manifestes certes mais éventuellement **irréversibles** et/ou **extrêmement graves**. (M. Chénais)

Pour prendre un autre exemple, les contaminations bactériennes du sol sont **inendiguables** et donc **irréversibles**. (M. Pujol)

Existe-t-il un **risque d'anéantissement de l'écosystème** par l'utilisation exclusive de gènes ? Est-ce qu'avec l'utilisation de BT pour le maïs l'écosystème ne sera pas **chamboulé** ? (F. Wagner)

Enfin, l'absence de contrôle humain une fois le processus enclenché est intimement lié au sentiment de peur<sup>4</sup> :

Les plantes non modifiées sont-elles suffisamment protégées si le phénomène OGM **dérape** ? (F. Maeght)

Peut-il y avoir **dégénérescence non contrôlable** ? Oui. (M. Riba)

Les procédés discursifs vecteurs d'émotion fonctionnent le plus souvent en faisceaux, comme dans l'extrait suivant :

Certains sont susceptibles de poser des problèmes vis-à-vis de l'environnement, et cela de **façon très durable** [*enjeu vital*]. Des graines de betterave vivent **plusieurs dizaines d'années** [*enjeu vital*] dans le sol, le colza **se disperse** [*lexique de la dissémination*] **de façon incontrôlable** [*absence de contrôle*], etc. (M. Gouyon)

### *Appel à des représentations mythiques (apprenti-sorcier)*

Il arrive que ces différents paramètres du discours émotionnel (enjeu vital, irréversibilité, absence de contrôle), associés à l'idée d'une violation des « grandes lois » (naturelles, religieuses ou éthiques) s'incarnent dans l'évocation d'une représentation mythique, et en particulier, celle de l'apprenti-sorcier :

Si la plante OGM se reproduit seule sans l'intervention de l'Homme, y a-t-il un **risque de dégradation** [*enjeu vital*] dans l'avenir (fécondation **non contrôlée** [*absence de contrôle*] et croisement) qui ne sera **plus contrôlable** par l'être humain [*absence de contrôle*] ? Peut-on d'une manière logique envisager qu'un jour **la nature reprenne ses droits** [*absence de contrôle*] et que nous ne puissions plus **contrôler l'apprenti sorcier** que nous sommes vis-à-vis de la nature ? (F. Maeght)

Le mythe de l'apprenti-sorcier trouverait son pendant dans la sphère anglo-saxonne dans l'évocation de la boîte de Pandore (cf. Bauer et al. 2001).

En raison de la gravité perçue du risque, les citoyens attendent des experts scientifiques qu'ils apportent une réponse claire aux deux derniers questionnements (possibilité théorique de la réalisation de la conséquence négative, probabilité de cette réalisation). Or, on montrera comment l'impossibilité, pour les experts scientifiques, de trancher de façon définitive et indiscutable sur l'évaluation des risques (impossibilité qu'on ne peut leur imputer, mais qui est liée au thème même de la conférence), est difficilement acceptée par les citoyens, dans la mesure où elle vient bousculer leur représentation de la science, et accroître la difficulté de la tâche qui les attend (rédaction d'un avis au terme de la conférence).

### **II.3. L'évaluation du risque par les experts : une argumentation déléguée**

L'expertise des scientifiques appelés à se prononcer sur l'évaluation du risque passe par des formes argumentatives propres au champ scientifique, et en particulier, par ce qu'on peut appeler une « argumentation déléguée », liée au fait que le savoir des uns se construit sur le savoir validé des autres : tout énoncé est référé à des travaux menés par d'autres scientifiques dans le champ concerné.

Ce mode d'argumentation, associé à un souci d'impartialité des scientifiques d'une part, au fait que leur expertise est liée à la connaissance du champ qu'ils manifestent d'autre part, les amène à évoquer l'existence de travaux soit contradictoires, soit difficiles à traduire en termes de prise de position dans le débat. Ce phénomène est susceptible de rendre leurs discours excessivement complexes et leur propre prise de position difficilement lisible.

Prenons par exemple l'intervention du Pr Berche, qui ouvre la première table ronde. On y relève divers renvois à des sources « autres ». Si on essaye de comprendre comment les

---

<sup>4</sup> Sur le rôle de la dimension du contrôle (et de la confiance dans les instances politiques et administratives de régulation) dans la perception du risque, voir notamment Hornig-Priest 2001. Plus largement, sur l'importance de cette même dimension dans le ressenti émotionnel, voir Caffi & Janney 1994.

différents énoncés se positionnent par rapport à la question débattue (comment évaluer le risque de transfert du DNA végétal aux bactéries ?), on voit surgir une construction éminemment complexe :

+ Risque	- Risque
<p><b>D'un point de vue théorique</b>, ce transfert est possible et <b>je pense</b> qu'il peut survenir à une fréquence - <b>d'après les experts et un certain nombre d'autres personnes</b>- de l'ordre de <math>10^{-15}</math>, .....</p> <p><b>mais il est sûr que le risque n'est pas 0</b>. Ces gènes peuvent <b>probablement</b> passer du DNA végétal avec une faible fréquence au DNA de certaines bactéries et s'incorporer aux chromosomes de ces bactéries.</p> <p>(...)Cela dit, des bactéries compétentes, c'est-à-dire transformables, existent dans le sol. <b>Nous en connaissons de nombreuses qui ont été décrites</b>.</p> <p>.....<b>mais il est documenté que</b> ce DNA peut persister au contact d'argile ou de sable ou de particules pendant des semaines ou des mois. Donc, le DNA est présent à des concentrations de l'ordre de 2 microgrammes à 20 microgrammes par gramme de sol.</p>	<p>Le transfert de DNA végétal aux bactéries <b>n'a jamais été documenté</b>. <b>Toutes les expérimentations qui ont été faites jusqu'ici</b> ont montré qu'on <b>n'a pas pu mettre en évidence</b> de transfert, à partir de sol où des plantes transgéniques étaient cultivées, de gène de résistance dans les bactéries du sol.</p> <p>...c'est-à-dire une fréquence extrêmement faible,</p> <p>Cependant, ce transfert <b>n'a pas pu être jusqu'ici démontré</b> malgré la revue exhaustive de la littérature que j'ai faite récemment.</p> <p>(...)La majorité est éliminée .....</p>

- d'un côté, l'affirmation, assise par l'évocation de divers travaux (« d'après les experts et un certain nombre d'autres personnes », « ... ont été décrites », « il est documenté que... ») et assumée par le Pr Berche (« je pense... »), de la possibilité du transfert en question ;
- d'un autre, l'invocation de l'absence de preuve de la réalité du transfert comme argument en faveur de la minimisation du risque,
- le tout articulé autour de « revirements argumentatifs » cohérents, certes, mais complexes, balisés par des connecteurs argumentatifs (mais, cependant, malgré, cela dit...) et jalonnés de modalisations qui peuvent apparaître contradictoires (« il est sûr... », « je pense que »...).

Un tel mode de prise de parole, sans doute dicté par la volonté de produire un avis pondéré et objectif, ne peut manquer d'accroître la perplexité et le sentiment d'insécurité des citoyens.

#### **II.4. La parole d'expert n'est pas unanime**

### ***Une même prémisse, des conclusions divergentes***

L'inconfort des citoyens lié à la complexité des prises de positions d'un même expert est encore accru par le fait que dans une même table ronde, il peut y avoir accord entre les experts sur une même prémisse « factuelle », mais divergence sur les enseignements qu'il convient d'en tirer.

Il y a ainsi accord entre experts sur la possibilité théorique d'un transfert, mais alors que pour les uns, ce risque est minime (parce que peu probable et sans grandes conséquences même s'il s'avérait), et donc négligeable, pour les autres, il suffit à justifier la demande d'un moratoire :

Pr Berche : **Le transfert aux bactéries est possible**, il est complètement différent. (...) **Il est possible, mais très faible**

M. Panoff : - On peut dire que **les transferts horizontaux entre des eucaryotes ne sont pas seulement possibles, ils ont probablement déjà eu lieu.**

Pr Courvalin : La pression de sélection existe dans le tube digestif des animaux, dans le sol, là où précisément peuvent se produire les échanges d'ADN de la plante vers les micro-organismes. **Les conditions sont vraiment remplies même si ce transfert a une probabilité faible ou une efficacité faible qu'on ne connaît pas**, surtout que les constructions génétiques faites sont bâclées, en dépit de centaines de chercheurs et de moyens énormes qu'ont ces sociétés.

M. Bories - **Le débat n'a pas porté sur la possibilité ou l'impossibilité de ce transfert de gènes (on ne peut pas le nier, c'est une possibilité)**, une dizaine d'experts ont jugé que la probabilité ne changerait pas le contexte que vient de décrire Monsieur Berche. **Si avec une probabilité extrêmement faible ce phénomène survenait, il ne changerait pas fondamentalement la situation actuelle** qui est celle qu'a décrite Monsieur Berche.

M. Panoff : Ma réponse à la question de ce premier débat est la suivante : dans l'état actuel des recherches, nous n'avons pas la moindre idée des conséquences de la consommation des plantes génétiquement modifiées mais nous pouvons émettre l'hypothèse que **les risques sont énormes.**

On notera l'abîme de perplexité qui guette les citoyens à l'écoute d'un énoncé comme le précédent, qui, dans sa formulation, est pour le moins paradoxale : sur quoi l'hypothèse (forte) de « risques énormes » repose-t-elle, si les experts « n'ont pas la moindre idée des conséquences » ? Ce sentiment de perplexité est ainsi résumé par M. Pujol, pourtant lui-même expert, mais sensible à l'effet « perplexifiant » de l'expression des divergences :

M. Pujol : De ce côté, comme il s'agit de savoir si cet événement peut se passer, **j'ai l'impression en écoutant les scientifiques que l'événement peu probable est certain pour les uns, fantasmagorique pour les autres.**

### ***Une subjectivité assumée***

Aux côtés de ce mode d'argumentation faisant dialoguer diverses « voix » sur des éléments factuels, les scientifiques assument le plus souvent l'existence d'un « saut » entre l'évocation des « faits » établis et leur prise de position dans le cadre de la conférence (ce saut étant lié à la reconnaissance par tous d'un degré d'incertitude dans la connaissance actuelle des OGM et des conséquences de leur introduction massive dans l'alimentation et l'agriculture).

Cette subjectivité assumée se traduit par des prises en charge explicite des énoncés par les individus (ce qui marque la différence fondamentale entre « discours d'expert » et « discours scientifique », les descriptions habituelles du discours scientifique s'accordant à souligner l'effort d'effacement de l'énonciateur au profit d'un discours impersonnel mis en scène comme « discours des faits ») : *je pense...*, *je ne suis pas inquiet, pour moi* (Pr Berche), *ma position est...* (M. Bories), *je propose...* (M. Chupeau), *je voudrais vous convaincre...*, *je suis partisan...*, *j'estime...* (Pr Courvalin), *je voudrais vous convaincre...* (M. Panoff)...

Cette subjectivité assumée peut prendre des proportions telles que certains experts, après avoir fait état de l'existence d'une incertitude irréductible, en viennent à évoquer **leur intime conviction comme preuve** :

M. Riba : **Personnellement**, je conclurai différemment de Pierre-Henri Gouyon, **j'ai la conviction que dans certains cas, notamment dans le cas du maïs BT, il n'y a pas de risque majeur de mise en culture** et je ne suis pas farouchement opposé aux décisions qui ont été prises.

Mme Jaquet : L'étiquetage est une chose mais si, derrière, on ne met pas en place toutes les conditions pour avoir un étiquetage transparent et objectif, cela ne sert à rien. Nous allons essayer de continuer à monter des filières. **Pour le soja, ce sera difficile mais ce n'est pas irréalisable et j'en suis convaincue.**

Les citoyens sont alors invités à accepter de passer, de l'idéal d'une description objective des faits indépendante des circonstances de son énonciation, vers la réalité d'une négociation des points de vue marqués par les individus et leur engagement.

Cette rupture est encore renforcée par le développement de commentaires sur le débat.

### *Du débat vers un « méta-débat »*

La question de l'évaluation des risques fait donc apparaître immédiatement l'existence de zones d'ombres et de points de divergence, et provoque très rapidement une « remontée » du débat, de la discussion des faits, à la discussion des conditions d'établissement des faits (discussion « méta » sur les moyens de preuve, le degré de certitude des conclusions...). Cette transformation du débat en « méta-débat » est observable dans pratiquement toutes les tables rondes de la conférence, dans des proportions diverses ; elle révèle une forme de divergence dans la conception que citoyens et experts se font de l'objectivité, les premiers attendant des experts une forme de consensus, ces derniers voyant au contraire dans l'expression de positions divergentes la condition même de l'objectivité. Il en résulte une forme de tension perceptible dans toute la conférence, tension qui naît du sentiment des citoyens que les experts ne répondent pas vraiment à leur attente, et qui se traduit par le fait qu'à diverses reprises, les citoyens font état de l'existence de contradictions entre experts comme indice de leur échec à remplir la mission qui leur a été confiée.

### *Accord sur les limites de la connaissance scientifique*

Le premier point qui fasse l'objet de commentaires « méta » sur le débat lui-même est l'affirmation répétée et récurrente du caractère limité et toujours révisable du savoir scientifique, en particulier sur les OGM :

*nos notions sont en pleine évolution (Pr Courvalin), nous ne disposons pas de méthodologie entièrement satisfaisante (il y en a forcément plusieurs, c'est une science en marche) ; nous avons des outils imparfaits et nous n'avons pas les connaissances suffisantes derrière (M. Bories), le problème est que nous n'en savons rien, nous n'en avons aucune idée, nous avons très peu d'informations, si nous ne vous donnons pas de chiffres, c'est que nous sommes incapables de le faire (M. Panoff), nous ne sommes jamais complètement sûrs, la certitude à 100 % n'existe pas, il y a toujours un certain nombre de points d'interrogation (M. Chéron), pour l'instant, il n'y a aucune méthode véritablement validée au plan qualitatif et encore moins au plan quantitatif (Mme Zylbermann), il faut reconnaître que sur ce débat nous n'avons pas toutes les réponses (M. Molle), dans ce contexte d'incertitude qui demeure (Mme Noiville)...*

Cet accord sur les limites des connaissances conduit cependant, une fois encore, à des conclusions divergentes :

- pour les uns, ces limites sont inhérentes à la nature même de la science, et, si elles doivent inciter à la vigilance, ne doivent en aucune façon entraver l'avancée des connaissances et de la recherche théorique et appliquée sur les OGM (→ préconisation d'un simple suivi par un comité de biovigilance) ;
- pour les autres, ces limites sont particulièrement marquées pour la question des OGM, et elles justifient la suspension des activités, suivant le principe qui veut qu'on



réfléchisse avant d'agir (→ appel au principe de précaution et préconisation d'un moratoire)

*Valorisation de la contradiction par les experts, dévalorisation par les citoyens*

Un relatif accord apparaît entre experts sur l'idée que plutôt que de poursuivre une chimérique indépendance des chercheurs (en raison des modes de financement, des effets de la spécialisation et des réflexes « corporatistes », ...), il convient de multiplier les points de vue. Cette conception de l'expertise fait écho aux propos de Roqueplo (1997), qui souligne que l'identification des points d'accord et des divergences irréductibles entre spécialistes d'une question fait partie du processus d'expertise : elle est une composante fondamentale de la *connaissance de cause* recherchée par les instances décisionnelles. Il s'ensuit une forte valorisation du débat contradictoire et de la multiplication des points de vue par les experts :

**C'est par cette multiplicité d'experts de disciplines confrontées que ressortira une certaine vérité.** (M. Bories)

**A mon avis, un point capital est que l'expertise soit contradictoire** (M. Berche)

Comment développer **des contre-expertises indépendantes et contradictoires** ? (M. Chenais)

Mais substituer « expertise contradictoire » à « expertise indépendante » est une solution n'emporte pas l'adhésion des citoyens, comme le montre l'intervention perplexe de E. Martin :

On n'a pas répondu à mon autre question sur l'intégrité ou l'indépendance des chercheurs. J'aurais aimé avoir un avis à ce sujet.

On en a parlé plusieurs fois hier, aujourd'hui, et cela me laisse pantoise. **Finalement, si on ne peut pas croire les personnes qui font les recherches, qui doit-on croire ?** (Evelyne Martin)

De façon spectaculaire, alors que l'adjectif « contradictoire » apparaît dans des contextes suggérant une valorisation de la contradiction par les experts, il apparaît systématiquement en contexte négatif dans la bouche des citoyens, où il sous-tend fréquemment une mise en accusation des experts :

Vous nous parlez de l'état des connaissances et ensuite vous nous dites que toute personne mettant un produit sur le marché doit s'assurer qu'il n'est pas nocif. **C'est tout à fait contradictoire.** Quand le producteur n'entre pas dans une des lois, il se couvre avec l'autre. Je ne comprends pas. (Evelyne Martin)

Les catastrophes sont toujours à venir, elles sont très difficilement codifiables mais, au niveau juridique, cela paraît dément car **nous avons vu qu'il existait des lois contradictoires. Vous poussez les gens à moins d'information en les embrouillant.** (Michel Martinet)

Personnellement, je n'ai rien compris aux lois. **Vous avez cité des lois contradictoires,** vous avez dit que les lois n'étaient applicables qu'en France avec des produits étrangers. **Vous ne rassurez pas du tout les gens.** (Michel Martinet)

Les citoyens partent ainsi en quête de cohérence au sein des propos d'un même expert, et de consensus entre les différents experts, chaque contradiction étant ressentie comme facteur d'amplification de leurs propres incertitudes :

(Michel Martinet, à M. Chupeau) - **Tout à l'heure, vous aviez un doute sur ces transferts et plus maintenant.** (...) Nous en sommes conscients mais **vous aviez des doutes** sur le fait qu'il n'y avait pas beaucoup de mélanges quand on cultivait quelque chose, ou qu'on n'en avait pas vu. **Maintenant, naturellement, vous n'avez plus de doutes. Le mien est encore plus grand.**

(Marc Planché, après un échange exprimant un désaccord entre le Pr Courvalin et le Dr Pasteau) - **Vous avez deux avis différents, qui croire ?**

A la défiance pour le consensus et à la valorisation de la mise en contradiction par les experts, répond en miroir une quête désespérée du consensus et une traque des contradictions par les citoyens.

## Conclusion

Dans cet article, on a cherché à décrire un des principaux nœuds argumentatifs du débat qui traverse la conférence des citoyens sur les OGM de 1998 : la question des risques.

Ces observations font apparaître une forte tension entre citoyens et experts, liée à des définitions divergentes de l'expertise. En effet, l'objet même de la conférence (l'utilisation des OGM dans l'agriculture et l'alimentation) n'est pas, on l'a dit, de nature à être tranché par un jugement scientifique incontesté et définitif ; c'est ce que cherche à prendre en compte le dispositif global, en intégrant la confrontation de points de vue contradictoires dans les journées des 20 et 21 juin : « La diversité des points de vue au sein de la Conférence sera garante de l'honnêteté du processus. » (cité par Boy & al. 2000)

Du point de vue des citoyens, soumis à un tir croisé d'énoncés contradictoires émis par des locuteurs présentés comme *experts*, cette pluralité des points de vue (et les confrontations directes auxquelles elle donne lieu par moments) est source de malaise (« qui dois-je croire ? », demande l'un des citoyens). Le malaise est sans doute d'autant plus grand que le contraste entre la première phase de formation, essentiellement consensuelle, et la conférence elle-même, caractérisée par des confrontations parfois animées, est saisissant.

L'autonomisation de la pensée des citoyens, nécessaire à la rédaction de l'avis final, passe par une sorte de renonciation visiblement douloureuse à la possibilité de s'en remettre à des « mieux connaissant ».

Cette renonciation est rendue inévitable par l'affirmation presque martelée par les experts des limites de la connaissance scientifique, ainsi que par la mise en cause d'une figure préalablement inquestionnée : celle de « l'expert scientifique indépendant ».

Elle pourrait être compensée par une forme de réhabilitation des mécanismes argumentatifs ordinaires (argumentation sur les valeurs, argumentations comparatives et en particulier, argument du précédent, qui constitue un recours rationnel pour « agir dans un monde incertain »). Mais cette réhabilitation ne peut avoir lieu que par une incitation répétée, par l'encadrement, à un engagement des citoyens dans le débat, sur la base de ressources argumentatives qui leur seraient propres. Si l'on invite des non-experts à participer à un processus participatif institutionnel aussi lourd que la conférence de juin 1998, c'est bien qu'on leur prête des qualités de discernement qui rendraient leur avis plus légitime que celui d'experts ou de politiques. Or, dans sa conception même, la conférence de 1998 ne valorise à aucun moment ce que les citoyens auraient de « propre » : elle œuvre continûment à réduire le fossé qui séparerait experts et profanes en cherchant à déverser dans ces derniers un savoir essentiellement technique, de façon à les élever au rang de « semi-experts » (Porsborg Nielsen *et al.*, 2007 : 31)<sup>5</sup>. En témoignent les incitations répétées, de la part de l'animateur du groupe, à privilégier la forme « question », jugée plus « constructive », lorsque les citoyens s'adressent aux experts. Le fait de privilégier ainsi la paire « questions / réponses » contribue à faire de la transmission d'informations d'experts vers des profanes le cœur du dispositif, ce qui a des incidences fortes sur les rapports de place entre les participants – et en particulier, entre experts et profanes.

---

<sup>5</sup> C'est bien l'ambiguïté de nombreuses conférences de consensus soulignée par Levitt : « A citizen's jury or consensus conference may be organised on the rhetoric of public participation but in fact have input and discussion structured by scientific experts which makes it difficult for the public to raise their own concerns. » (2003 : 19)

En effet, l'échange argumentatif « idéal » est, structurellement, égalitaire : il suppose que puissent s'exprimer des positions contradictoires sur un sujet donné, que ces positions puissent être construites sur des étayages argumentatifs, et que ces derniers, non conclusifs par nature (c'est ce qui les distingue de la démonstration) soient ouverts à la critique, voire à la réfutation, les arguments de soutien ou de contestation étant construits sur la base de mécanismes relativement codés. L'argumentation n'a bien sûr pas le pouvoir d'annuler les rapports de force, les relations de domination ou les asymétries de savoir ; mais inciter des locuteurs à entrer en argumentation, c'est leur proposer de faire « comme si » ils entraient dans un jeu égalitaire.

En revanche, l'échange question / réponse est par nature asymétrique. Il reflète une distribution inégalitaire des savoirs qui met le questionneur en position basse : celui-ci marque, par sa question, qu'il a besoin d'une information dont son interlocuteur dispose, et dont lui ne dispose pas. En incitant les citoyens, au cours de la conférence, à privilégier systématiquement la formulation interrogative, on les installe dans la position de « ceux qui ne savent pas » face à « ceux qui savent » – et on se demande bien pourquoi, finalement, il ne serait pas plus légitime de confier la rédaction de l'avis à « ceux qui savent »... C'est sans doute, selon Porsborg Nielsen *et al.*, une manifestation de la façon dont le profane est vu en France : « In the case of France, the contribution of lay people was very much viewed in terms of what the layperson was *not*. That is, he or she possessed neither the knowledge of the expert nor the mandate of the politician. » (2007 : 30). La conférence des citoyens de 1998 semble ne pas avoir pris au sérieux la question qui constitue le sous-titre d'un article de Levitt sur la consultation du public sur les questions de bio-éthique : « What's the point of asking the public when they have neither scientific nor ethical expertise ? » (Levitt 2003). Il n'est sans aucun doute pas simple de répondre à cette question ; quoi qu'il en soit, il paraît clair que se contenter de chercher à réduire la distance entre citoyens et experts par l'apport d'informations techniques ne peut constituer une solution satisfaisante ; en revanche, chercher à faire la place aux stratégies argumentatives communes<sup>6</sup>, qui invoquent des valeurs, débordent d'émotions, s'appuient sur des précédents afin de faire sens d'un avenir incertain, pourrait contribuer à réduire l'absurdité apparente pointée par la question de Levitt.

Bauer M. W., Kohring M., Allandsdottir A., Gutteling J., « The dramatisation of biotechnology in elite mass media », in Gaskell G., Bauer M. W. (eds), *Biotechnology 1996-2000. The years of controversy*, Science Museum, p.35-52

Bourg, D., Boy, D. (2005). *Conférences de citoyens, mode d'emploi*. Paris, éd. Charles Léopold Mayer / Descartes & Cie.

Boy, D., Roqueplo, P., Donnet-Kamel, D., 2000. Un exemple de démocratie participative : la « Conférence de citoyens » sur les organismes génétiquement modifiés. *Revue française de Science Politique*, n°4-5, 779-810.

Caffi C., Janney R. W. (1994). « Toward a pragmatics of emotive communication », *Journal of Pragmatics* vol.22 n°3/4, p.325-373.

Goven, J. (2003). Deploying the consensus conference in New Zealand: democracy and de-problematization. *Public Understanding of Science* 12, 423-440.

Grabner P., Hampel J., Lindsey N., Torgersen H. (2001), « Biopolitical diversity : the challenge of multilevel policy-making », in Gaskell G., Bauer M. W. (eds), *Biotechnology 1996-2000. The years of controversy*, Science Museum, p.15-34.

Joss, S., Durant, J. (eds) (1995), *Public participation in science. The role of consensus conferences in Europe*. Londres, Science Museum.

---

<sup>6</sup> Ce qui semble davantage le cas au Danemark ou en Norvège ; voir Porsborg Nielsen *et al.* (2007) : 31-32.

- Hendriks, C.M. (2005). Participatory storylines and their influence on deliberative forums. *Policy Sciences* 38:1-20.
- Hornig Priest S. (2001). *A Grain of Truth. The Media, the Public, and Biotechnology*, Lanham, Boulder, New York, Oxford : Rowman & Littlefield pub., 140 p.
- Levitt, M. (2003). Public Consultation in Biotechics. What's the Point of Asking the Public When They Have Neither Scientific Nor Ethical Expertise ?. *Health Care Analysis*, Vol. 11, n°1, 15-25.
- Perelman, C. (1989), *Rhétoriques*, Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles.
- Perelman, C., Olbrechts-Tyteca, L. (1988). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles (5e éd.)
- Porsborg Nielsen, A., Lasse, J., Sandøe, P. (2007). Democracy at its best? The consensus conference in a cross-national perspective. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 20 : 13-35.
- Roqueplo, P. (1997). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris, INRA éditions.
- Skorupinski, B., Baranzke, H., Werner Ingensiep, H. & Meinhardt, M. (2007). Consensus Conferences – A Case Study: publiforum in Switzerland with Special Respect to the Role of Lay Persons and Ethics. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 20, 37-52.
- Ungerer F. (1997), "Emotions and emotional language in English and German new stories", in Niemeier S., Dirven R. (eds), *The language of emotions, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins*, 307-328.